



## Bilan de société civile immobilière non fait

-----  
Par Visiteur

Bonjour. j'ai repris la gérance le 14 avril 2010 de la petite sci familiale au décès de mon père gérant le 10 mars 2010. Nous sommes trois soeurs. moi gérante élue à l'unanimité, et les deux autres associées.(33.33 % des parts chacune). mon père ne faisait plus de bilans comptables depuis 1997. j'ai repris avec difficultés la gestion depuis avril car je n'ai que très peu d'archives comptables. A ma demande, Un comptable s'occupe de ma comptabilité à partir de l'année 2010. Mais l'une des associées me réclame le bilan et compte d'exploitation 2009 non fait par l'ancien gérant. Ayant repris la gérance en avril 2010, suis je dans l'obligation de faire faire ce bilan ?  
merci. cordialement

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

bonjour. j'ai repris la gérance le 14 avril 2010 de la petite sci familiale au décès de mon père gérant le 10 mars 2010. Nous sommes trois soeurs. moi gérante élue à l'unanimité, et les deux autres associées.(33.33 % des parts chacune). mon père ne faisait plus de bilans comptables depuis 1997. j'ai repris avec difficultés la gestion depuis avril car je n'ai que très peu d'archives comptables. A ma demande, Un comptable s'occupe de ma comptabilité à partir de l'année 2010. Mais l'une des associées me réclame le bilan et compte d'exploitation 2009 non fait par l'ancien gérant. Ayant repris la gérance en avril 2010, suis je dans l'obligation de faire faire ce bilan ?

En principe, non. Vos obligations en tant que gérant commence à compter de votre prise de fonction et votre responsabilité se limite à cette date.

Il était de la responsabilité de l'ancien gérant que d'établir ces documents et c'est contre ce dernier que l'associé devrait se retourner.

Cela étant, vous êtes trois s?urs et il serait à mon sens judicieux de vous mettre d'accord pour faire établir ou non ce bilan. Après tout, il en va de votre intérêt commun à toutes que de faire établir ou non ce bilan qui représente tout de même un coût.

Autre élément à prendre en compte qui est que fiscalement, toute votre comptabilité doit être à jour, même celle antérieure à votre entrée dans la société.

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.

-----  
Par Visiteur

MERCI BEAUCOUP.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

C'est moi qui vous remercie, pour ce propos, et pour votre confiance.

Très cordialement.